



Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté :

# Une agence des défis des territoires

**ars**  
● Agence Régionale de Santé  
Bourgogne-  
Franche-Comté

la santé pour territoire



Dès la fin de l'année 2014, les équipes des Agences Régionales de Santé de Bourgogne et de Franche-Comté ont travaillé ensemble pour construire l'organisation qui désormais les réunit.

Ces échanges ont permis de bâtir dans la concertation une Agence où les responsabilités sont clairement identifiées et qui met son expertise au service de ses partenaires dans l'action.

Cette action tournée vers tous les usagers du système de santé de Bourgogne-Franche-Comté, doit être parfaitement transversale pour favoriser la continuité des parcours de santé et de vie.

Elle s'ancre sur les territoires pour mieux s'adapter aux besoins, au plus près des réalités locales, et favoriser un égal accès de tous à des soins de qualité.



# Une nouvelle agence au 1<sup>er</sup> janvier 2016

## Effectifs

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté compte près de 500 collaborateurs répartis sur 8 sites : le siège à Dijon, le deuxième site majeur à Besançon et les implantations territoriales d'Auxerre, Belfort, Lons-le-Saunier, Mâcon, Nevers, Vesoul.

## Budget de fonctionnement

Un peu plus de 41 millions d'euros en 2016.

## Fonds d'Intervention Régional (FIR)

150 millions d'euros en 2016.

# Le contexte Bourgogne-Franche-Comté

La Bourgogne-Franche-Comté constitue un ensemble de 2,8 millions d'habitants, soit moins de 4,5 % de la population métropolitaine. La nouvelle région reste peu dense avec 59 habitants au km<sup>2</sup>, contre 117 pour la moyenne nationale.

## Le défi du vieillissement

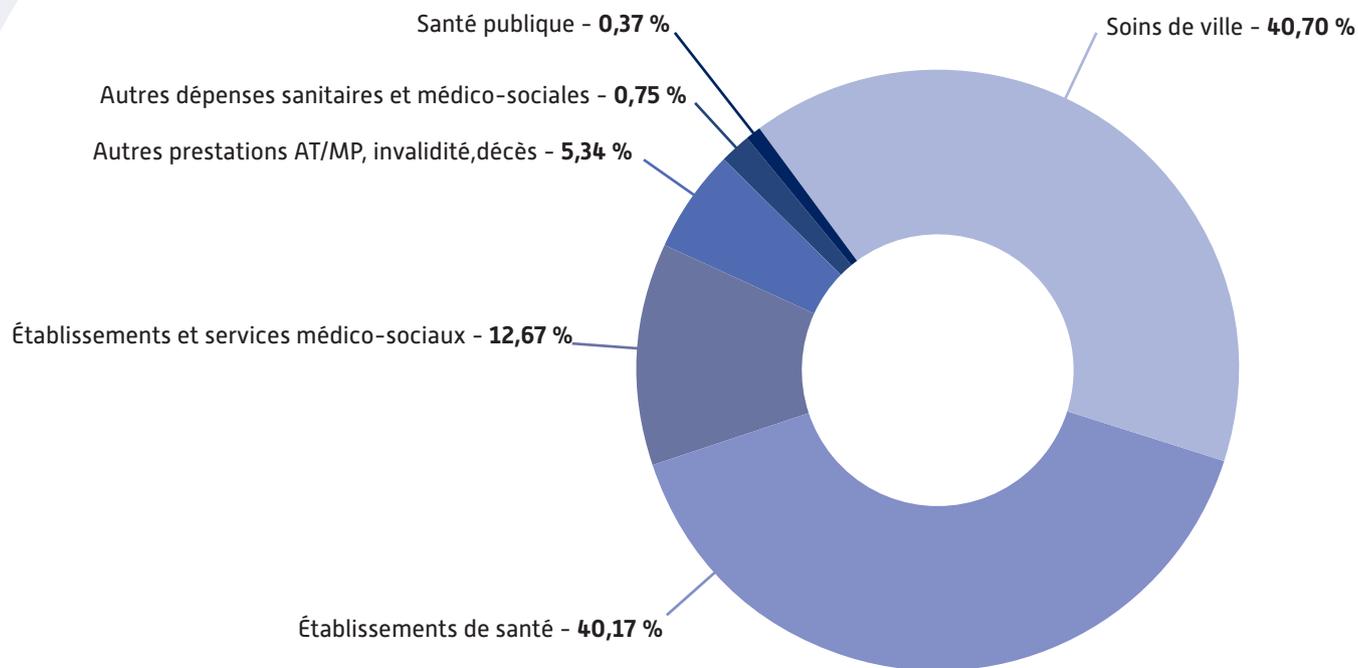
La Bourgogne-Franche-Comté présente aujourd'hui une pyramide des âges assez similaire à celle de la population métropolitaine, avec un taux de personnes âgées de plus de 75 ans autour de 10 %. Mais les projections à horizon 2030 annoncent un vieillissement important de la population. Même si l'entrée en dépendance devrait continuer à reculer, le nombre de personnes en perte d'autonomie va augmenter sensiblement. Ce vieillissement constitue un enjeu majeur parce qu'il s'accompagne d'une prévalence accrue des maladies chroniques.

Les politiques de santé doivent évoluer pour limiter et retarder la perte d'autonomie, réduire la prévalence des maladies chroniques et en accompagnant mieux les personnes à travers un effort de prévention et de coordination des soins et de soutien à domicile.

## Une consommation de soins importante, mais proche de la moyenne nationale, une démographie médicale problématique

La dépense de santé, qui s'élève à près de 8 milliards d'euros (2014) soit un peu plus de 4,3 % de la dépense totale, a augmenté de plus de 3 % entre 2013 et 2014, au même rythme que la moyenne nationale (+ 2,98 %) et donc à un rythme sensiblement plus élevé que le Produit Intérieur Brut (PIB).

La nouvelle région connaît une densité en professionnels de santé inférieure, voire très inférieure, suivant la profession, à la moyenne nationale, et en particulier pour les médecins spécialistes. Les perspectives sont difficiles avec un pourcentage élevé de médecins âgés. Savoir attirer et maintenir des professionnels de santé sur leurs territoires était donc devenu une priorité majeure des deux agences et constitue un enjeu crucial pour la nouvelle ARS. Le taux d'équipement en lits et places sanitaires s'inscrit dans la moyenne nationale.



## Des atouts pour réussir

Développement de la télémédecine, qualité de la prise en charge du cancer, équipes médicales reconnues dans les centres hospitaliers notamment aux CHU de Besançon et de Dijon, mais aussi en médecine ambulatoire... La grande région a une longueur d'avance dans de nombreux domaines. Tournée vers l'innovation (Territoire de soins numérique, parcours de santé des aînés...), elle est la région où l'organisation des soins de proximité a été la plus développée : ainsi par exemple la Bourgogne-Franche-Comté est la première des régions de France en termes de nombre de maisons de santé pluri-professionnelles (près de 80) et de pôles de santé. Grâce à des efforts d'investissement, les hôpitaux publics et privés de la région ont été profondément rénovés.

Pour relever ces défis la future agence va pouvoir s'appuyer sur les bonnes pratiques mises en œuvre ces dernières années pour soutenir les initiatives prises par les professionnels.

## Un projet d'agence pour avancer

La création de la nouvelle agence constitue une opportunité majeure pour améliorer la mise en œuvre des missions dans le cadre défini par les deux Projets Régionaux de Santé de Bourgogne et de Franche-Comté et en s'appuyant sur les dispositions de la loi d'adaptation de la société au vieillissement et sur celles de la loi de modernisation du système de santé.

Dans son projet d'agence 2016-2017 en cours de finalisation, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté propose de mettre en œuvre quatre orientations stratégiques fortes :

- **Faire le choix de la prévention et agir fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé ;**
- **Organiser les soins autour des patients et en garantir l'égal accès à travers l'approche parcours ;**
- **Approfondir la démocratie en santé ;**
- **Maîtriser les coûts et développer l'efficience.**

Ces orientations se traduisent dans un petit nombre de projets prioritaires et s'articulent autour de parcours de santé et de vie.

# Des projets prioritaires



- **Le plan régional santé environnement 3** qui sera mis en œuvre mi-2017 pour 5 ans. Une mobilisation des acteurs publics pour améliorer la santé au regard des risques environnementaux.
- **Le renforcement des soins de proximité**, en application des mesures nationales pour lutter contre les déserts médicaux à travers le Pacte Territoire Santé : faire évoluer les conditions de formation, promouvoir de nouvelles conditions d'exercice notamment à travers le travail en équipes et avec l'ensemble des partenaires à commencer par les collectivités territoriales, développer l'attractivité des territoires.
- **Le plan pour l'efficience et la performance du système de santé (PEPSS) ou « plan triennal »**. Objectifs : réussir le virage ambulatoire notamment développer la chirurgie ambulatoire, limiter les durées d'hospitalisation, faire davantage de soins en ville ou à domicile, accroître l'efficacité de la dépense hospitalière, maîtriser le coût des médicaments et améliorer le bon usage des soins. Des actions ciblées sont notamment prévues dans les domaines de l'accès aux soins urgents et transports sanitaires et dans le cadre de la politique régionale du médicament.
- **Les coopérations hospitalières à travers la constitution de CHT/GHT (communautés hospitalières de territoires/ groupements hospitaliers de territoire)** : la promotion d'une meilleure organisation des filières de soins en tenant compte des difficultés liées à la démographie médicale dans différentes spécialités.
- **La mise en œuvre du plan autisme et du rapport « Zéro sans solution »** : une volonté forte d'apporter des réponses adaptées en termes d'accès aux soins, d'orientations sans délais, de professionnalisation des prises en charge des personnes en situation de handicap.
- **Le développement de la e-santé**, pour l'inscrire durablement dans les pratiques professionnelles et l'offre de soins sur la base des expériences qui ont déjà fait leurs preuves : télémédecine, expérimentations nationales et en particulier le projet E-TICSS, Territoire de soins numérique.
- **Le schéma régional des ressources humaines en santé** pour mieux adapter les emplois et les compétences médicales et paramédicales aux évolutions des métiers et des besoins.

- **L'amélioration des parcours de santé**, pour structurer une démarche d'accompagnement des patients mieux organisée (voir le détail plus loin).

- **Les addictions**

Un diagnostic détaillé de l'offre sanitaire et médico-sociale doit permettre de définir un nouveau programme régional .

- **Le plan maladies neuro-dégénératives**

Objectif : décliner sur l'ensemble du nouveau territoire régional des mesures opérationnelles du plan national 2014-2019 pour contribuer à l'accessibilité au diagnostic, à un accompagnement et à des soins de qualité, tout au long de la vie.

- **Les contrats territoriaux de santé (CTS)**, dans la droite ligne des contrats locaux de santé (CLS), pour décliner la politique régionale en tenant compte des spécificités locales.

- **Un contrat pluriannuel État/ARS** Bourgogne-Franche-Comté qui tiendra compte des spécificités territoriales et des objectifs nationaux.

- **La dynamique de la participation citoyenne** pour animer la démocratie en santé et promouvoir les droits individuels et collectifs des usagers.

# Le projet d'amélioration des parcours de santé



L'approche « parcours » vise à mieux organiser l'accompagnement des patients en articulant prévention, soins de ville, champs sanitaire et médico-social.

Douze parcours mobilisent les équipes de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté :

- 1. Cancers.** Ils représentent un tiers des décès en Bourgogne-Franche-Comté. Le parcours vise à gommer les inégalités territoriales d'accès à la prévention, au dépistage, aux soins et à la qualité de vie après cancer.
- 2. Personnes âgées.** Enjeu : mettre en synergie les actions de prévention et de soin, améliorer l'articulation ville/hôpital pour retarder la perte d'autonomie, en s'appuyant sur des systèmes d'information performants.
- 3. Santé mentale.** Sous l'angle double de la souffrance psychique et des troubles mentaux, il s'agit de prévenir les situations de crise et les hospitalisations, et de faciliter l'insertion sociale et professionnelle.
- 4. Précarité-vulnérabilité.** Objectif : faciliter le recours aux dispositifs existants en impliquant les acteurs sociaux et en assurant la coordination des politiques publiques menées sur cette problématique.
- 5. Personnes en situation de handicap** et rapport « Zéro sans solution ». Ce parcours recouvre tous les types de handicap et doit aborder les problématiques d'orientation, de prise en charge médico-sociale et d'accès aux soins.

**6. Troubles nutritionnels.** 15 % de la population adulte de la Bourgogne-Franche-Comté est concernée par l'obésité. Objectifs du parcours : prévention précoce et qualité de la prise en charge médicale ou chirurgicale.

**7. Diabète.** 2 000 décès en Bourgogne-Franche-Comté sont liés au diabète, une épidémie encore trop souvent silencieuse qui requiert une meilleure coordination globale.

**8. Maladies cardio-vasculaires.** L'Agence poursuit sa mobilisation, en particulier pour éviter les réhospitalisations nombreuses dans l'année suivant une prise en charge pour insuffisance cardiaque.

**9. Neurologie-AVC.** La grande région s'attachera à pérenniser ses succès dans la prise en charge des patients victimes d'un AVC (accident vasculaire cérébral) : coopérations, télé-AVC, formation, prise en charge de l'urgence...

**10. Maternité et parentalité.** L'Agence organise une prise en charge globale et continue de la femme enceinte et de son enfant. L'éducation à la sexualité, la contraception, l'accès à l'IVG s'inscrivent aussi dans ce parcours.

**11. Petite enfance et enfance.** Enjeu : unir les moyens des différentes structures pour permettre un diagnostic rapide de pathologies de la petite enfance et de l'enfance, jusqu'à 8 ou 10 ans.

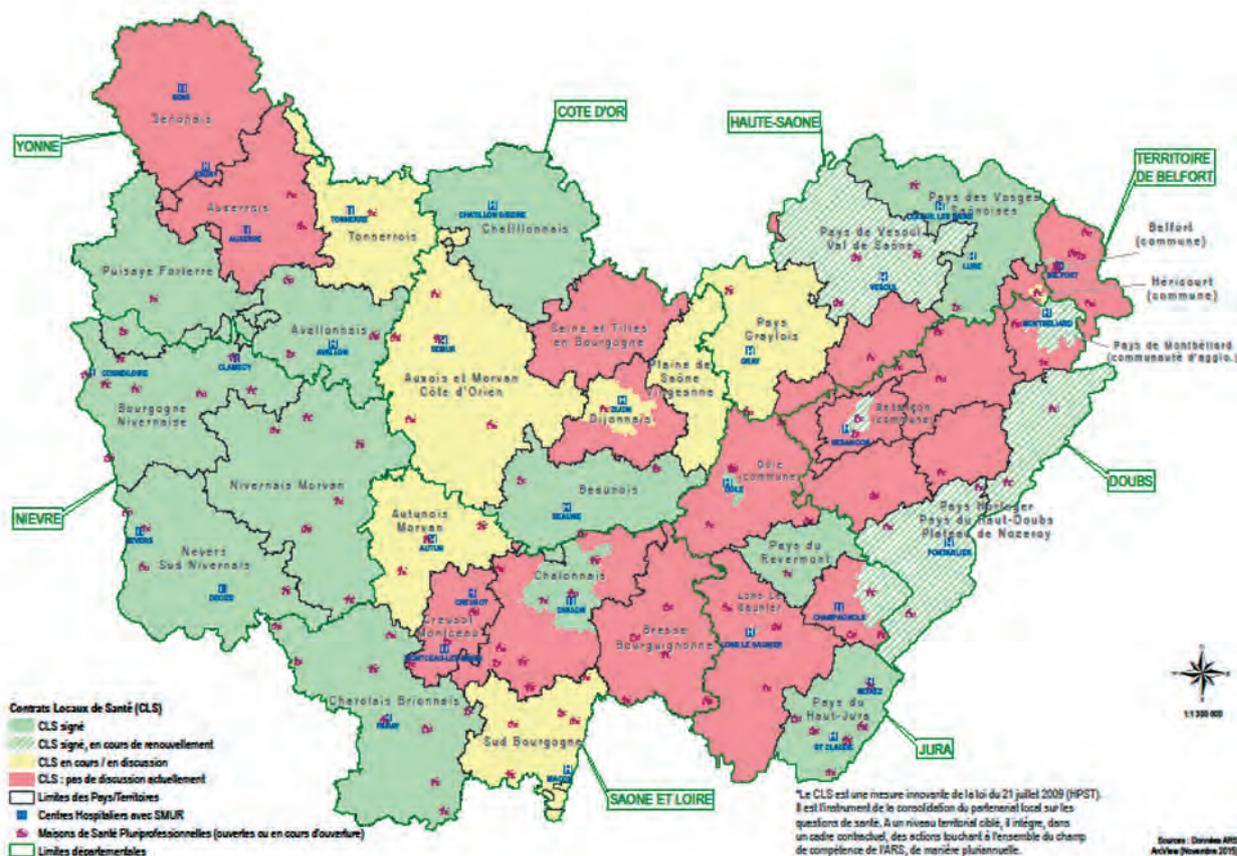
**12. Adolescents et jeunes adultes.** L'ARS Bourgogne-Franche-Comté encourage les jeunes à devenir acteurs de leur propre santé en favorisant la communication autour des addictions, de l'alimentation, de la sexualité, de la contraception...

# Expertise, transversalité, partenariats



La capacité d'action de l'agence passe par un partenariat dynamique avec l'ensemble des acteurs de santé, à l'échelle des territoires notamment à travers la mise en œuvre des contrats locaux de santé, des contrats de ville et dans le cadre de la loi de modernisation de santé, des contrats territoriaux de santé.

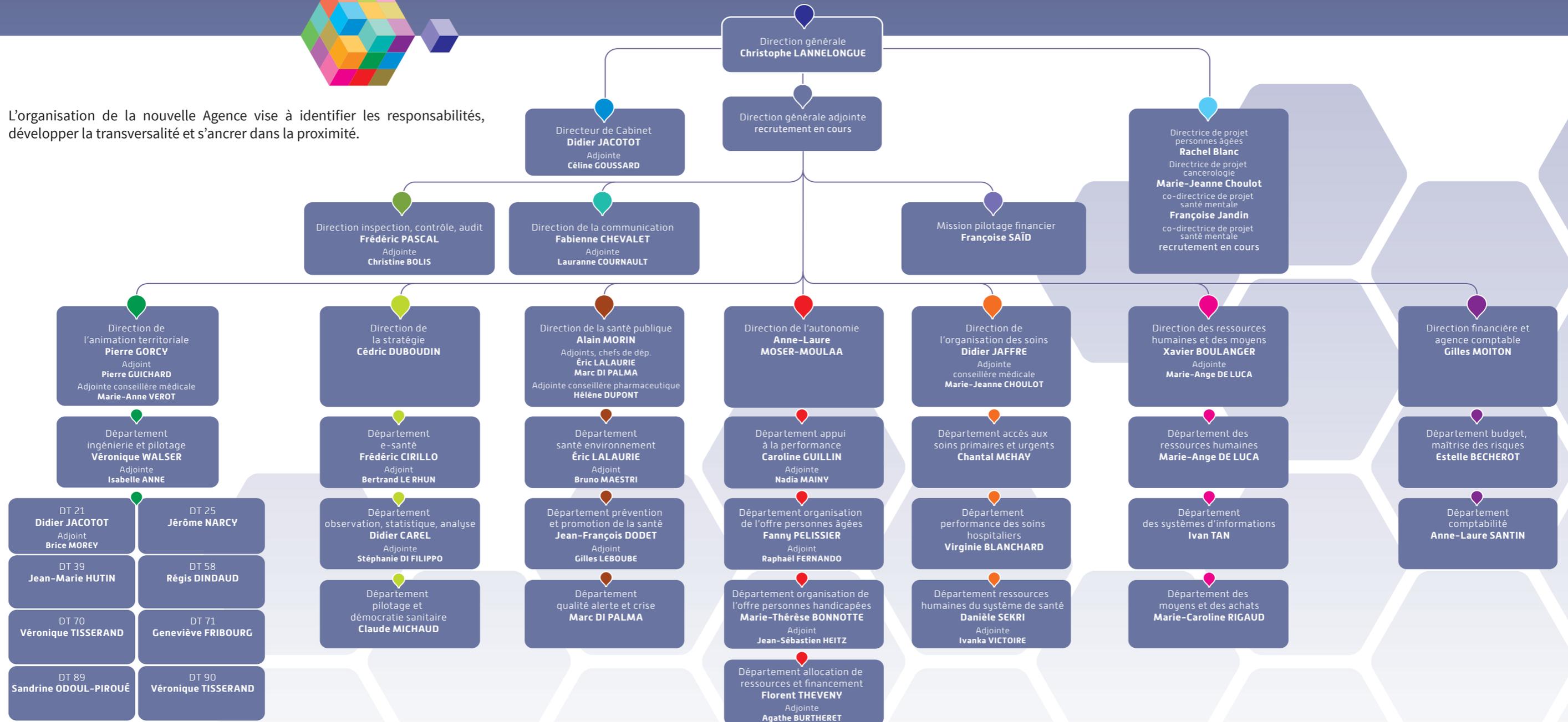
## Les Contrats Locaux de Santé (CLS) en Bourgogne-Franche-Comté



# Expertise, transversalité, partenariats



L'organisation de la nouvelle Agence vise à identifier les responsabilités, développer la transversalité et s'ancre dans la proximité.





## L'ARS BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ EN PRATIQUE

Une seule adresse pour nous écrire :  
Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté  
Le Diapason  
2 place des Savoirs, CS 73535, 21035 DIJON cedex

Nous joindre par téléphone :  
**0 808 807 107**

Nous retrouver sur le web :  
[www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr](http://www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr)

**ars**  
●● Agence Régionale de Santé  
Bourgogne-  
Franche-Comté

la sante pour territoire